


ATG : Développement pratique

en 9 étapes




Étape 1a : Soumission d'une demande + dossier technique

- Via le site de l'UBAAtc
www.butgb.be
- Information générale relative à la demande
- À soumettre à
info@butgb.be



Belgische Unie voor de technische goedkeuring in de bouw



FORM01ANL
Geldig vanaf 2018-08-07

Aanvraagformulier

Opmerkingen:
ETA-aanvragen moeten door middel van het daarvoor bestemde formulier (FORM01B) plaatsvinden
Alle verwijzingen in onderstaande tekst naar artikelen hebben betrekking op het Goedkeurings- en certificatiereglement (zie www.butgb.be).

Administratieve gegevens van de aanvrager (zie Artikel 2)

+ De ondergetekende:

Voornaam	Naam
Adres en huisnummer	
Postcode	Stad/Gemeente
E-mail adres	
Tel	Fax



Étape 1b : Soumission d'une demande + dossier technique

- Contient le minimum d'info requises pour pouvoir dresser un devis
 - Le système d'installation (machine/plateforme de sondage/puissances)
 - La procédure d'exécution
 - Description de la vrille à vis et/ou d'autres équipements de forage : type et gamme de dimensions
 - Description du monitoring de l'exécution
 - Les exécutants pour lesquels la demande est d'application.



Étape 2 : réunion (si nécessaire)

- Évaluation de la demande par le biais d'un dossier technique
- Si nécessaire : Invitation à une réunion
 - Explication complémentaire
 - Détails de la demande
- Objectif : Établissement d'un devis correct



Étape 3 : Déclaration de recevabilité

- Évaluation de la complétude de la demande + dossier technique
- Évaluation de la recevabilité (cadre technique)



Étape 4 : Devis

- Sur la base du devis
 - Nombre de types de pieux
 - Complexité
 - Incl. – excl. Essais de pieux
- Établissement d'un devis
- Signature = engagement
- Après la signature du devis
 - Critère de référence
 - Documents template pour les essais de pieux

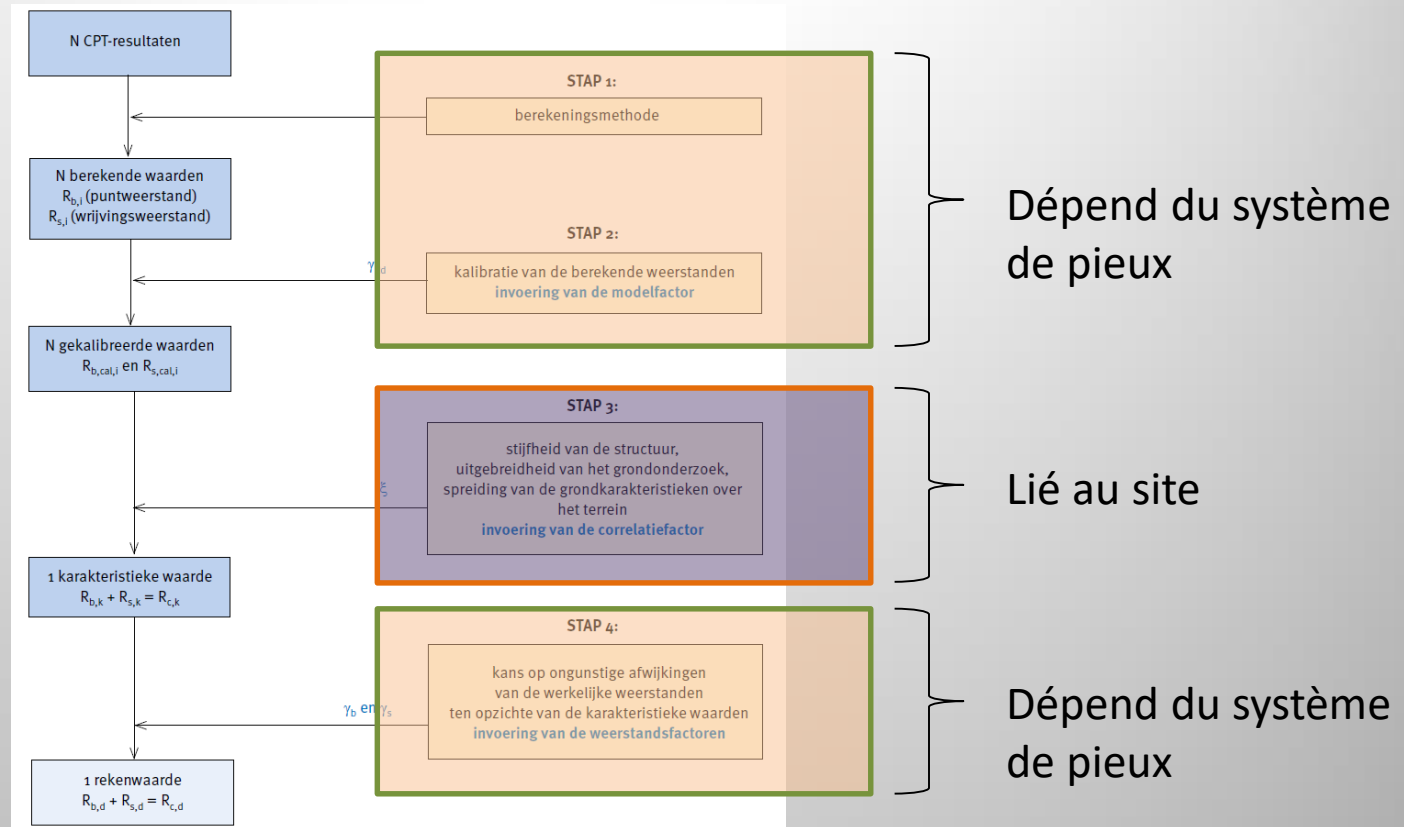


Étape 5 : Critère de référence

- L'ATG comprend :
 - Un système (technique)
 - Une exécution (on site)
 - Une méthode de calcul pour les fondements des pieux
- Cette méthode de calcul sera évaluée sur la base d'un critère de référence
 - Donnée pour le calcul de la fondation du pieu
 - Application des règles de calcul
 - Coefficients de réduction issus de la demande
- Évaluation menée par BCCA



Étape 5 : Critère de référence – Application des règles de calcul



Étape 6 : enquête initiale - approbation

- Approbation
 - Cohérence du système
 - Aspect technique de la demande (forme, matériaux...)
 - Évaluation des essais de chargement des pieux
 - Évaluation des coefficients demandés

- Texte ATG
 - Rédaction
 - Discussion au Bureau Exécutif(BE)



Étape 7 : Enquête initiale - certification

- Certification
 - Respect de la théorie dans la pratique
 - Exécution technique sur le terrain
 - Bon suivi
 - Présence du système de qualité
- Via l'audit en entreprise
 - Compétence de la méthode de calcul
- Discussion en Conseil de Certification (CC)



Étape X (0 – 7) : Participation passive aux essais de pieux

- Afin de pouvoir prendre en considération les résultats des essais dès aujourd'hui :
 - Avertissement à temps de leur exécution
- But : Participation passive à ces tests par une tierce partie indépendante



Étape 8 : ATG

- Émission de l'ATG
 - (sub)catégorie à laquelle appartient le système de pieux
 - Domaine d'application
 - Facteurs d'installation
 - Facteurs modèles
 - Facteurs de résistance
 - ...



Étape 9 : Phase de surveillance

- Suivi du système (approbation)
 - Modifications
 - Essais pour le suivi (2 essais / 5 ans)

- Suivi de son application (certification)
 - Règles de calcul (éventuellement critère de référence supplémentaire)
 - Système de qualité
 - ...

